

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 40 (2024)

Artikel: L'enfermement religieux des ouvrières mineures du textile au début du XXe siècle en Suisse : autour d'une brochure d'Angelica Balabanoff
Autor: Zoé Zeller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1061974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENFERMEMENT RELIGIEUX DES OUVRIÈRES MINEURES DU TEXTILE AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE EN SUISSE: AUTOUR D'UNE BROCHURE D'ANGELICA BALABANOFF

ZOÉ ZELLER

Une pièce méconnue du dossier des conditions d'exploitation des mineures italophones enfermées lors de l'industrialisation textile au début du XX^e siècle en Suisse allemande rurale est la brochure *La Chiesa al servizio del Capitale* de la militante syndicale et communiste russo-italienne Angelica Balabanoff (1878-1965). Il s'agira ici de contextualiser et décrire ce document de 40 pages publié en 1904 à la Cooperativa Tipografica sociale de Lugano au Tessin. Il s'agit d'une brochure typographiée en italien dont le titre traduit en français est *L'Église au service du Capital: rapport d'Angelica Balabanoff au Congrès international de la Libre-Pensée, Rome, 20, 21, 22 septembre 1904*¹. Citée dans une brochure anticléricale du politicien tessinois Emilio Bossi en 1909, elle évoque « l'exploitation inhumaine que font les “bonnes” religieuses en tant que directrices d'internats pour ouvriers, annexés aux établissements d'Arbon, Affoltern, Altstätten, Baar, Broc [...] [après rassemblement des] ouvrières [...] par les prêtres dans les campagnes lombardes et tessinoises »². Ces deux textes s'intéressent à la manière dont les communautés religieuses et les entreprises industrielles organisent conjointement l'exploitation de la main-d'œuvre pour leur profit au début du XX^e siècle. Présenter le parcours politique d'Angelica Balabanoff, le travail enfermé relaté dans la brochure par des mineures italophones d'après l'expérience des internats-usines ainsi que l'intérêt pour le patronat industriel du textile de construire

¹ Angelica Balabanoff, *La chiesa al servizio del Capitale: Relazione al Congresso internazionale del Libero Pensiero, Roma, 20, 21, 22 Settembre 1904*, Lugano, Cooperativa Tipografica sociale, 1904.

² Emilio Bossi, *Lo sfruttamento del lavoro negli stabilimenti religiosi: Impressionanti rivelazioni sui conventi del Belgio*, Lugano, Tipografia commerciale moderna, 1909, p. 15-16.

Balabanowa



Progress Photographie

Portrait d'Angelica Balabanoff monté sur carton, sans date, archives Valerian Smirnov, Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, IISG BG A1/601.

ces logements en coordination avec des institutions religieuses en Suisse allemande permettra de comprendre le contexte de production de la brochure et d'explicitier ses enjeux.

Le début du XX^e siècle voit le développement de migrations économiques dues à la recherche de main-d'œuvre industrielle en Europe. Dans ce contexte s'organise spécifiquement le recrutement de filles mineures d'origine italienne par un patronat voulant les exploiter à bas coûts dans des usines textiles en France, Suisse ou Allemagne. Entre contrôle social et ordre moral, cette migration salariale féminine est gérée dans un circuit structuré opaque et coercitif voulu par les entreprises textiles³. Entre le XIX^e et XX^e siècle, cette dynamique « est le résultat de stratégies délibérées mises en œuvre par le patronat textile [qui s'appuie autant sur des membres des entreprises que des intermédiaires locaux], et s'accompagne de formes spécifiques d'encadrement modelant étroitement toute l'existence des jeunes recrues durant leur séjour à l'étranger »⁴. Recruter des femmes mineures italo-phones apparaît comme une opportunité d'accaparer une main-d'œuvre inexpérimentée, isolée et précaire qui permettrait de remplacer les emplois féminins que le patronat ne souhaite plus garantir à cause de la mauvaise conjoncture. Selon Caroline Douki, la production organisée selon le modèle de l'« usine-internat » connaît son apogée au début du XX^e siècle quand le patronat rassemble l'emploi féminin dans des systèmes « assurant à la fois le recrutement, l'organisation du travail, et le contrôle de toute la vie des travailleurs [sic], structurée par le paternalisme d'entreprise »⁵. La recherche de la main-d'œuvre est alors structurée selon des critères d'adaptation aux besoins irréguliers de la production industrielle : « il s'agit de pouvoir embaucher rapidement, au coup par coup, pour une durée limitée à l'avance [...] et débaucher tout aussi facilement, sans trop de risques de résistance »⁶. Le recrutement rural direct des mineures isolées par des représentants religieux permet également de contourner l'organisation de la classe ouvrière immigrée déjà présente en Suisse.

³ Caroline Douki, « Entre discipline manufacturière, contrôle sexué et protection des femmes : Recrutement, encadrement et protection de jeunes migrantes italiennes vers les usines textiles européennes (France, Suisse, Allemagne) au début du XX^e siècle », in *Migrations Société*, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, 2010, n° 127, p. 87.

⁴ Douki, *op. cit.*, p. 88.

⁵ Douki, *op. cit.*, p. 90.

⁶ Douki, *op. cit.*, p. 92.

Partisane de l'organisation politique de la classe ouvrière, Angelica Balabanoff milite au Parti socialiste italien (PSI) dès 1900 et obtient le poste de secrétaire syndicale bénévole de l'immigration italienne en Suisse allemande entre 1902 et 1904. Elle sera par la suite membre de la II^e Internationale communiste et participera à la Révolution russe entre 1917 et 1921⁷. Dans son autobiographie *My Life as a Rebel*⁸, Angelica Balabanoff explique s'être installée en Suisse pour endosser des responsabilités syndicales en faveur de la classe ouvrière italienne de Saint-Gall, devenue au XX^e siècle un lieu d'immigration de milliers de travailleuses et travailleurs – dont beaucoup de femmes et de filles mineures – employés dans le développement industriel des usines textiles⁹. Entre 1904 et 1906, elle fonde et coédite grâce à des camarades typographes de Lugano l'hebdomadaire socialiste destiné aux ouvrières italophones *Su, Compagne!*¹⁰ en collaboration avec la militante italienne Maria Giudice (1880-1953). Giudice est née dans le village nord-italien de Codevilla, où elle s'insurge contre l'exploitation des paysans et des ouvriers et devient une militante anti-cléricale après la fréquentation d'une école catholique. Militante féministe marxiste, elle rejoignit le PSI en plus de ses activités syndicales locales et, en 1904, elle émigre en Suisse pour fuir une peine de prison après l'écriture d'un article. Giudice et Balabanoff se rencontrent à Saint-Gall et créent un journal publiant les écrits d'ouvrières italiennes dans ses éditions. Dans son autobiographie, Balabanoff explique que l'idée leur en est venue à cause de l'absence d'un journal de propagande destiné aux femmes parmi les socialistes italien·ne·s immigré·e·s de Saint-Gall¹¹. L'objectif du journal est de convaincre les femmes ouvrières de lutter en commun avec les hommes contre le capitalisme. L'enjeu est d'encourager les ouvrières immigrées à témoigner de leurs expériences dans les centres industriels et à partager par écrit leurs conditions de travail via des lettres envoyées aux deux rédactrices. Giudice et Balabanoff reçoivent un jour une lettre qui provient d'une femme dont la fille se plaint du traitement reçu dans un

⁷ Marc Vuilleumier, « Balabanoff, Angelica », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 23.12.2002, consulté le 04.07.2023.

⁸ Angelica Balabanoff, *My Life as a Rebel*, New York, London, Harper & Brothers Publishers, 1938.

⁹ Balabanoff, *op. cit.*, 1938, p. 32.

¹⁰ Titre traduisible par « En avant, camarades ! », ce qui témoigne de son objectif d'agitation politique et syndicale.

¹¹ Balabanoff, *op. cit.*, 1938, p. 35.

couvent religieux pour ouvrières mineures employées dans les usines textiles de Suisse centrale. Ce témoignage incite Angelica Balabanoff à mener sa propre enquête pour corroborer la dénonciation d’abus. Elle rassemble d’autres preuves de ces mauvais traitements qu’elle publie dans l’hebdomadaire, puis informe les journaux syndicaux germanophones et francophones de l’exploitation organisée des mineures italiophones dans des couvents religieux des centres industriels suisses.

Trois thèmes principaux ressortent des sources publiées dans le journal syndical : la faiblesse chronique des salaires, les mauvaises conditions de santé des ouvrières et l’impossibilité de quitter les internats-usines malgré les abus. Elle décrit la réaction à son enquête comme « violente non seulement chez les socialistes et les syndicalistes, mais également parmi les libres-penseurs, les francs-maçons et le public en général »¹². En parallèle de la campagne contre les usines-internats, un avocat socialiste d’origine italienne dont on ignore l’identité suggère à Angelica Balabanoff de se rendre au Congrès international de la Libre-Pensée de 1904 pour faire connaître ses recherches et proposer une résolution demandant l’abolition du système de travail organisé par les nonnes. D’abord dubitative à l’idée de participer à un rassemblement du mouvement anticlérical « qui croit dans le système du profit », elle accepte finalement l’idée de s’y rendre pour que son rapport soit publié dans des journaux du courant libre-penseur et éventuellement lu par des ouvriers à travers le monde entier¹³. La brochure commence par sept pages d’introduction d’Angelica Balabanoff présentant les violences religieuses contre les ouvrières mineures. Ouvertement anticléricale, cette introduction fait le lien entre la perte d’influence de la religion dans la population et l’organisation politique autonome de la classe ouvrière : « l’Église [...] s’adapte pour être un instrument d’oppression sur les faibles – femmes et enfants – exploitant et détournant à cet effet le sentiment d’association, de solidarité, de défense, né dans les rangs du prolétariat »¹⁴. Balabanoff dénonce la multiplication des établissements religieux destinés à l’internement d’ouvrières dans une douzaine de localités du nord-est de la Suisse allemande, ainsi qu’à Broc dans le canton de Fribourg. L’hypothèse formulée par l’auteure sur la gestion religieuse des établissements qui appartiennent aux propriétaires

¹² Balabanoff, *op. cit.*, 1938, p. 38.

¹³ Balabanoff, *op. cit.*, 1938, pp. 38-39.

¹⁴ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 3.

d'usines est qu'elle constitue une caution morale lors d'un recrutement de la main d'œuvre rurale en plus d'empêcher l'organisation syndicale en divisant et isolant les ouvrières mineures et féminines. Ce qui est dénoncé dans les témoignages recueillis sur les conditions d'existence des filles dans ces internats concerne le manque de liberté des pensionnaires, les châtiments corporels et les menaces des religieuses. L'auteure reconnaît cependant la difficulté d'obtenir des preuves matérielles de ce régime de travail enfermé dans ces établissements contrôlés par des congrégations religieuses. Les documents mobilisés comme preuves dans *L'Église au service du Capital* sont une sélection de lettres écrites par des pensionnaires d'internats-usines en Suisse alémaniques, parfois censurées ou rédigées sous la contrainte, et les réponses écrites des religieuses envoyées aux familles des filles en réponse à leurs inquiétudes.

Les faits relatés dans les lettres des mineures enfermées dans des internats-usines, la création de l'hebdomadaire par les militantes socialistes et la publication du rapport se déroulent pendant une période de vingt et un mois entre janvier 1903 et septembre 1904. Plusieurs extraits d'articles du journal *Su, Compagne!* sont cités dans la brochure *L'Église au service du Capital* qui représente le prolongement du travail politique et syndical réalisé par Angelica Balabanoff et Maria Giudice grâce aux témoignages des ouvrières italophones présentes en Suisse. Les lettres liées à la situation des ouvrières de Murg, incluant le commentaire d'Angelica Balabanoff et des livrets de comptes pouvant leur être attribué, représentent environ la moitié des pages de la brochure. Il est fait brièvement mention des témoignages d'ouvrières relatant des abus dans les foyers industriels et religieux de Netstal (Glaris), Gebenstorf (Argovie) et Affoltern (Zurich). L'importance accordée au témoignage d'Elvezia Parietti et à la réaction de ses parents, par rapport aux mentions plus courtes des lettres de son amie Ida Pasi et de la jeune ouvrière Maria Stecchezini, permet de formuler l'hypothèse qu'Elvezia est la jeune fille dont la mère a écrit à Angelica Balabanoff pour l'avertir des mauvais traitements vécus dans l'internat-usine de Murg dès 1903. Comme il s'agit du cas le mieux documenté, j'en donne ici un bref résumé.

Elvezia Parietti envoie cinq lettres à ses parents entre mai 1903 et décembre 1903. Une lettre de juin 1903 explique qu'un salaire a été reçu mais qu'il couvre à peine les conditions de vie de l'ouvrière¹⁵.

¹⁵ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 8.

Trois lettres écrites en décembre 1903 mentionnent l'impossibilité pour la jeune fille d'envoyer de l'argent à sa famille¹⁶. Une lettre de mars 1904 envoyée par la direction de l'internat-usine de Murg au père d'Elvezia lui intime de venir vérifier lui-même si sa fille est bien traitée dans le foyer. Une lettre de mai 1904 envoyée par la direction de Murg à la famille Parietti détaille le salaire net de la jeune ouvrière¹⁷. Une lettre du 11 juillet 1904 qui est envoyée aux parents d'Ida Pasi et Elvezia Parietti leur assure que les ouvrières sont en bonne santé et qu'elles veulent rester dans le foyer de Murg¹⁸. Une carte postale envoyée secrètement deux jours plus tard par Ida et Elvezia accuse les religieuses d'avoir dicté leur version des faits dans la lettre précédente. Ce message explicite le désir réel des jeunes filles : « On est contentes de rentrer, venez le plus vite possible, envoyez les gendarmes aussi parce qu'ils ne veulent pas laisser les gens rentrer à la maison. Faites attention de ne pas laisser les 50 fr. ici »¹⁹. Grâce à cet incident, Angelina Balabanoff insiste sur le statut d'enfermement illégal et contraint que représente le système des internats-usines pour ouvrières mineures. Plus concrètement, Balabanoff précise que la direction religieuse exerce une pression économique sur les parents des mineures voulant sortir de l'établissement. Quand les filles ou leurs familles veulent partir du foyer de travail, les sœurs en charge répondent qu'il « leur est impossible de rentrer chez elles avant 2 ans, à moins de payer 50 fr. d'amende [... chantage auquel] de nombreux parents [...] cèdent immédiatement »²⁰.

Des livrets détaillant ce qu'il reste des salaires après déduction des frais et amendes sont recopiés aux pages 10, 12 et 29. Un rapport d'août 1903 sur les abus répertoriés dans les usines-internats est retranscrit aux pages 20 à 28. Rédigé par Hermann Greulich, figure centrale du socialisme de l'époque et responsable du Secrétariat ouvrier suisse, ce rapport adressé au Département suisse de l'industrie à Berne témoigne de l'influence d'Angelica Balabanoff auprès d'un public réformiste alémanique voulant impliquer le gouvernement fédéral. Le témoignage d'une ouvrière enfermée de force à l'usine de Netstal dans le canton de Glaris est reproduit aux pages 33 à 34.

¹⁶ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 9.

¹⁷ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 10.

¹⁸ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 17.

¹⁹ *Ibidem.*

²⁰ *Ibidem.*

Aux pages 35 à 38 sont retranscrites des informations relatives à l'internat-usine de Gebenstorf en Argovie. À la page 38, une lettre envoyée à Angelica Balabanoff le 2 août 1904 depuis Niederlenz contient le témoignage non signé d'une ouvrière qui a fréquenté la colonie de Gebenstorf (transcrite Gebensdorf). Entrée à l'âge de 16 ans dans une usine-internat, elle affirme n'avoir pas pu rester plus de 6 mois dans l'établissement à cause des taxes et amendes imposées et des abus perpétrés par les religieuses pour n'avoir pas réalisé des tâches ménagères après la journée à l'usine. Son récit révèle une double exploitation des ouvrières : « si on n'allait pas à la cuisine le soir ou le midi pour laver la vaisselle et les casseroles, cela coûtait 30 ou 40 centimes d'amende à chaque fois [...] imaginez comment vous pourriez avoir envie de travailler encore en cuisine après 11 heures de travail forcé... »²¹. Un article publié dans l'édition n° 5 de *Su, Compagne!* reproduit aux pages 38 et 39 mentionne les mauvaises rémunérations, les punitions et la nourriture immangeable de l'usine-internat d'Affoltern dans le canton de Zurich : « Nous étions 80 Italiennes et Tessinoises, nous avons commencé à recevoir 1,60 franc par jour et avons atteint 2 fr. [...] Ils ont donné tout l'argent aux religieuses qui nous ont laissé 10 centimes chaque jour de paie pour les donner à l'église [...] Plusieurs fois, nous nous couchions sans avoir dîné [...] Deux fois par semaine, les religieuses expliquent l'Évangile, en parlant toujours de l'enfer. Si dans les lettres que nous écrivions à la maison, nous parlions de la mauvaise nourriture ou si nous nous plaignions de quelque chose d'autre, les religieuses ne nous laissaient pas les envoyer »²².

La dernière page de la brochure résume l'intervention au Congrès de 1904 à Rome. Elle rappelle la situation des ouvrières dans les usines en insistant sur « l'exploitation économique et la coercition [...] à laquelle sont soumises les jeunes filles, *pour la plupart italiennes*²³ [...] considérant que ce système d'isolement du monde et d'enfermement [...] *leur interdit de pouvoir discuter librement*²⁴ des conditions dans lesquelles elles vendent leur force de travail »²⁵. Les passages en italique confirment l'hypothèse sur les deux publics visés par

²¹ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 38.

²² *Ibidem.*

²³ *Ibidem.* C'est moi qui souligne.

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 40.

l'intervention, un ancré dans le milieu social et politique local en Italie et un autre appartenant au mouvement libre-penseur international. La nécessité d'agir rapidement contre l'exploitation des mineures est rappelée dans un appel explicite à la protestation collective contre « l'accord complice de l'hypocrisie cléricale avec des capitalistes sans scrupules »²⁶. Pour conclure, il est fait mention du besoin d'un engagement politique général pour convaincre le gouvernement italien d'agir contre ces structures à cause des obstacles qui entravent les victimes de ce système de traite d'ouvrières immigrées et mineures en Suisse. Balabanoff se réfère au fait que le gouvernement suisse appliquerait à ces établissements les dispositions constitutionnelles concernant les congrégations religieuses, ce qui expliquerait l'intérêt de la sous-traitance industrielle en internat-usine alors hors de la juridiction de la loi fédérale sur le travail en fabriques de 1877.

On peut tirer un parallèle entre le foyer religieux de Murg et un établissement similaire d'usine-internat ouvert en 1902 dans la localité d'Arbon en Thurgovie. Construit par l'industriel du textile Arnold B. Heine, ce foyer était également dédié aux ouvrières italophones mineures et supervisé par des religieuses de l'Institut de la Sainte-Croix de Menzingen²⁷. Les ouvrières recrutées en Italie par des représentants de l'entreprise ou des nonnes de l'institut sont logées dans le foyer *Asilo Italiano*. Selon l'historien zurichois Stefan Keller, l'Institut catholique de Menzingen dans le canton de Zoug aurait été spécialisé au début du XX^e siècle « dans la construction et la gestion de maisons de travailleurs de ce type dans toute la Suisse orientale et dans l'approvisionnement urgent à l'industrie de la broderie »²⁸. Selon des sources syndicales locales, ce foyer pour jeunes ouvrières italiennes loge des mineures qui sont plus jeunes que ne le permet la loi sur les fabriques industrielles. Leur salaire y est dérisoire et majoritairement dépensé dans des charges fixes de l'établissement, dans lequel règne un système disciplinaire sévère organisé par les religieuses responsables de l'internat²⁹. Le phénomène d'abus physiques et financiers qui règne dans l'usine-internat de Murg et dans les

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ Stefan Keller, « Italienerinnen », in *Spuren der Arbeit: Von der Manufaktur zur Serverfarm. Reportage*, Zürich, Rotpunktverlag, 2020, p. 140.

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ Keller, *op. cit.*, p. 141.

autres foyers religieux pour ouvrières n'est donc que le prolongement d'un système de contrôle et de gestion de la main-d'œuvre recrutée frauduleusement lors de l'industrialisation textile. Dès le milieu du XIX^e siècle, différentes institutions adoptent le modèle carcéral des punitions corporelles et de l'isolement arbitraire pour influencer les comportements indésirables, y compris parmi les mineures pauvres. De cette manière, différentes institutions sociales cherchent à contrôler et discipliner les individus qui leur échappent ou résistent aux relations de pouvoir. L'écriture de cette brochure en italien ainsi que le travail structuré de compilation de preuves réalisé par Angelica Balabanoff pour le Congrès international de la Libre-Pensée à Rome en 1904 indiquent deux stratégies politiques distinctes. La première recherche un soutien à la cause des filles mineures exploitées par l'industrie et les religieuses parmi le mouvement humaniste international, qui est proche des idées anticléricales et égalitaires défendues par le syndicalisme ouvrier, la social-démocratie ou le communisme. Il convient de préciser que le courant de la libre-pensée rassemble des positions intellectuelles diversifiées et une définition politique assez large qui sont précisément clarifiées à l'occasion du Congrès de Rome de 1904.

Fondée en 1880 à Bruxelles, la Fédération universelle de la Libre-pensée organisa dix-huit congrès internationaux depuis sa date de création et ceci jusqu'en 1913³⁰. La spécificité du mouvement libre-penseur était de faire état d'un échec des religions à garantir une existence pacifique aux sociétés multiculturelles et plurilingues. Les tentatives des militants socialistes et anarchistes d'introduire l'anti-militarisme dans la définition des objectifs internationaux de la libre-pensée aboutit avec la « motion Buisson » votée à l'unanimité par plusieurs milliers de délégués de seize pays au Congrès de Rome en 1904³¹. Ce texte capital, véritable charte de la Libre-Pensée, fut maintes fois reproduit et diffusé dans la presse anticléricale et dans les statuts des associations nationales³². Même si elle fut jugée insuffisamment radicale par les militants socialistes et anarchistes, cette charte, rédigée par le pédagogue libéral français Ferdinand Buisson,

³⁰ Jacqueline Lalouette, « Les questions internationales dans les congrès de la Fédération universelle de la Libre Pensée (1880-1913) », in *Cahiers Jaurès*, vol. 2, 212-213, 2014, p. 119.

³¹ Lalouette, *op. cit.*, p. 132.

³² Pierre Lévêque, « Libre Pensée et Socialisme (1889-1939). Quelques points de repère », in *Le Mouvement social*, n° 57, 1966, p. 112.

considère la libre-pensée comme une méthode générale de recherche de la vérité, opposée aux croyances imposées par toute autorité ou hiérarchie. Dans la troisième résolution de sa « Déclaration de principes », Ferdinand Buisson précise que la libre-pensée est un outil d'amélioration sociale, scientifique et laïque, qui « doit tendre à l'institution d'un régime sous lequel pas un être humain ne pourra être sacrifié ni même négligé par la Société [...] la justice sociale [n'étant] que la raison appliquée par l'humanité à son propre gouvernement »³³. En faisant référence à un triple joug de l'autorité abusive sur la personne humaine, cette charte conclut similairement au texte de Balabanoff que l'action complice des industriels capitalistes et des internats religieux s'exerce contre la liberté des individus dans un contexte socio-politique de passivité des institutions³⁴.

La seconde stratégie poursuivie par Balabanoff avec sa brochure consiste à faire réagir les milieux politiques italiens proche de l'immigration socio-économique en liant le sort des ouvrières tessinoises italophones exploitées aux risques encourus par les filles mineures italiennes après l'échec de l'agitation syndicale en Suisse allemande. En 1909, près de cinq ans après la réalisation de l'enquête et la publication des résultats dans *L'Église au service du Capital*, les effets de la campagne politique et syndicale d'Angelica Balabanoff sont encore présents, alors même qu'elle a rejoint l'Italie en 1906. La mention de son enquête dans la brochure du parlementaire tessinois Emilio Bossi lors d'une rencontre internationale de libres-penseurs en Belgique révèle que le travail de propagande réalisé avec les ouvrières italophones en Suisse grâce à la création du journal *En avant, camarades!* a porté ses fruits. D'une part, l'enfermement des ouvrières mineures dans des internats religieux continue à être un enjeu politique légitime pour le mouvement humaniste et anticlérical international. D'autre part, la mobilisation de cette thématique comme problème légal et socio-économique par Emilio Bossi, un politicien éloigné du mouvement ouvrier international et de formation politique radicale, témoigne d'un réel effet de sensibilisation de l'opinion publique à long terme en ce qui concerne les interactions entre régions alémaniques et italophones en Suisse et les relations italo-helvétiques concernant la

³³ Ferdinand Buisson, « Déclaration de principes », in *Association nationale des libres penseurs de France. Congrès de Rome I. & II.*, Paris, Librairie de la raison, 1904, p. 7.

³⁴ Balabanoff, *op. cit.*, 1904, p. 40.

législation du travail. Les syndicats qui se spécialisent dans la défense des travailleuses sont créés dès 1886 en Suisse allemande. En 1890, la Fédération suisse des travailleuses (FST) est fondée pour rassembler cinq syndicats d'ouvrières. Dès 1902, la FST est admise comme membre de l'Union syndicale suisse (USS) et un poste rémunéré de secrétaire syndicale féminine est créé lors de ce rattachement en 1904³⁵. La militante anarcho-féministe bernoise Margarethe Faas-Hardegger (1882-1963), soutenue par Herman Greulich³⁶, obtient le premier poste de secrétaire féminine censé favoriser la syndicalisation des ouvrières. Dans ce cadre, Faas-Hardegger organise l'édition de deux mensuels syndicaux destinés aux femmes de la classe ouvrière, *Die Vorkämpferin* (1906-1920) et *L'Exploitée* (1907-1908). Conçu comme un outil de propagande ouvrière, la brève publication de *L'Exploitée* par Margarethe Faas-Hardegger peut apparaître comme une prolongation de l'expérience journalistique de *Su, Compagne!* (1904-1906) d'Angelica Balabanoff.

³⁵ Nora Natchkova, *Travail, luttes et inégalité : les femmes au cœur des négociations de l'Organisation internationale du travail et de l'horlogerie suisse (1912-1931)*, thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 2011, p. 178.

³⁶ Natchkova, *op. cit.*, p. 183.